



**COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2019**

- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019

**OBJET :**

- **Finances :**

- Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2018 de la commune
- Affectation du résultat 2018 commune
- Vote des taux d'imposition 2019
- Adoption du Budget primitif 2019 de la commune
- Demande de subvention FIPD 2019 - Vidéoprotection

- **Affaires diverses :**

- Approbation plan de financement du SEDI – Éclairage public
- Approbation convention de stérilisation et d'identification des chats errants – 30 millions d'amis
- Approbation convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'ARRC et la commune de Crémieu

**APPROBATION du compte-rendu et procès-verbal du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019**

Monsieur le maire débute la séance en présentant le compte-rendu et le procès-verbal de la séance précédente. Les deux sont approuvés par le conseil municipal.

## **SUJETS ET DELIBERATIONS RELATIFS A L'ORDRE DU JOUR :**

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mmes CANDY, CLAPISSON  
MM. COGNET, DEMARS, Mme DESMURS COLLOMB, MM. FLORES,  
GASC, Mme GOICHOT, M. HODIESNE, Mme LABRUNE, MM. MAGNIN-  
FIAULT, MICHELLAND, N'KAOUA, NARTZ, Mme PELLETIER, M. ROCHE,  
Mmes SALAGNON, SAUVAGEOT

EXCUSE AVEC POUVOIRS : M.GEOFFRAY à Mme SAUVAGEOT

EXCUSEE : Mme SALERNO

Mme CANDY a été élue secrétaire.

M. le maire se retire pour le vote des compte administratif et compte de gestion communaux 2018.

### **D2019\_020**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET COMPTE DE GESTION 2018** **COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur ASLANIAN, 1er Adjoint, délibérant sur le compte de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Alain MOYNE-BRESSAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Monsieur BAYART, adjoint en charge des finances communales,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite :

1.- Du compte administratif qui laisse apparaître un excédent en section de fonctionnement de 2 588 361,47 € et un déficit en section d'investissement de 612 392,00 €.

2.- Du compte de gestion qui laisse apparaître un excédent en section de fonctionnement de 2 588 361,47 € et un déficit en section d'investissement de 612 392,00 €.

Et après vote :

Pour : 17  
Abstention : 0  
Contre : 4

- **ADOpte** le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018

### **D2019\_021**

#### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018** **COMMUNE**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE D'AFFECTER** une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 au Budget prévisionnel 2019 – investissement, de la manière suivante :
  - **612 392,00 €** pour combler le déficit d'investissement antérieur

## **D2019\_022**

### **TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2019**

Sur proposition de Monsieur BAYART, Adjoint en charge des finances,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition de l'année 2018 sur l'année 2019, soit :
  - taxe d'habitation : 10,40 %
  - foncier bâti : 19,70 %
  - foncier non bâti : 52,68 %

## **D2019\_023**

### **BUDGET PRIMITIF 2019** **COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Après présentation du Budget Primitif 2019,

- Section de fonctionnement : 5 053 269,00 €
- Section d'investissement : 2 767 245,00 €

et après vote :

Pour : 18  
Abstention : 0  
Contre : 4

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019

## **D2019\_024**

### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

Monsieur Alain BAYART, Adjoint aux finances, propose au conseil municipal d'approuver une demande de subvention dans le cadre du FIPD pour les travaux d'extension du système de vidéoprotection de la commune pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 18  
Abstention : 0  
Contre : 4

- **APPROUVE** les travaux d'extension du système de vidéoprotection pour l'année 2019
- **AUTORISE** la commune de Crémieu à effectuer une demande de subvention auprès du FIPD
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande

**D2019\_025**

**SEDI – TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Alain BAYART, Adjoint aux finances communales et à la voirie, présente le plan de financement suivant, après études du SEDI, pour les travaux sur les réseaux d'éclairage public :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **130 276 €**  
 Le montant total des financements externes s'élève à : **50 905 €**

La participation aux frais du SEDI s'élève à : **4 493 €**  
 La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **74 878 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SEDI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
  - Prix de revient prévisionnel : **130 276 €**
  - Financements externes : **50 905 €**
  - Participation prévisionnelle : **79 371 €**
- **APPROUVE** la participation financière de la commune de Crémieu aux frais du SEDI d'un montant de **4 493 €**
- **APPROUVE** la contribution de la commune de Crémieu aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **74 878 €** (ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération)
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaires

D2019\_026

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET 30 MILLIONS D'AMIS**

Sur proposition de madame Patricia SALAGNON, Adjointe en charge des questions environnementales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la commune de Crémieu et 30 millions d'amis
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention au nom et pour le compte de la commune

Mme Patricia SALAGNON se retire pour les débats et le vote de la délibération n°D2019\_027.

D2019\_027

**APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET L'ASSOCIATION DE RESTAURATION DES REMPARTS DE CREMIEU (ARRC)**

Sur proposition de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 17  
Abstention : 0  
Contre : 4

- **APPROUVE** la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune de Crémieu et l'association de restauration des remparts de Crémieu (ARRC)
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention au nom et pour le compte de la commune